

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la Commune d'ARBAS
réf : 201812E

Séance du 17 décembre 2018

Date convocation : 10 décembre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 9 Excusés : 2 Votants : 9

L'an deux mille dix-huit et le lundi dix-sept décembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARBAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sylvie SIMPSON, Maire.

Présents : François ARCANGELI, Cinthya ARENAS, Philippe BUSSIERE, Valérie CHRISTEN, Gérard DALL'ARMI, Jean-Paul ESTRADE, Francis PRADERE, Céline SALVIAC MALBERT, Sylvie SIMPSON.

Excusée : Marie-Christine CHEUZEVILLE, Eric RIET

Secrétaire de séance : Céline SALVIAC MALBERT

**Objet : Arrêt du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays
Comminges Pyrénées**

Madame le Maire demande à François ARCANGELI de présenter le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) proposé par le Pôle d'Équilibre Territorial du Pays Comminges Pyrénées.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays Comminges Pyrénées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sylvie SIMPSON